

# RAPPORT MORAL 2015

Au moment de rédiger le rapport moral une question s'impose régulièrement : sous quel angle l'aborder ? Pour 2015, je pense que la réponse est plurielle : nouvelle loi sur l'asile, crise migratoire avec ses drames et, bien évidemment situation du CASAM.

Programme chargé et tâche difficile car les deux premiers points ne dépendent pas de nous. Certes sur la loi asile nous avons tenté de faire entendre notre voix au travers d'interventions auprès de nos politiques et en mêlant notre voix à celle d'autres associations appartenant notamment à la Coordination Française pour le Droit d'Asile. Nous avons obtenu quelques petites avancées telles que le délai de 21 jours pour constituer le dossier OFPRA quelle que soit la procédure, le fait que le recours devant la CNDA soit suspensif, des autorisations provisoires de séjour plus longues et pouvant même couvrir la durée de la procédure et l'obtention dès l'ouverture de la demande d'asile de la CMU ou de l'AME. Sur la réforme de l'Allocation Temporaire d'Attente (ATA) devenue Aide aux Demandeurs d'Asile (ADA), il convient d'attendre encore quelques mois pour porter un jugement définitif alors que, malheureusement, nous n'avons pas été entendus sur le droit au travail pendant la procédure.

Sur la crise migratoire et ses drames, que dire de plus que ce que l'on sait au travers des médias et des informations fournies par les associations. Le problème est vaste mais il ne faut pas oublier que si la Syrie, l'Irak, l'Erythrée ou le Soudan sont en première ligne, bien d'autres conflits régionaux ou ethniques se déroulent dans le monde, et notamment en Afrique, que des minorités sont toujours discriminées et persécutées pour des raisons évoquées dans la préambule de notre constitution et qui sont religieuses, raciales, ethniques etc...

Après ces considérations générales, certes succinctes mais il était indispensable de les évoquer, venons-en au travail et aux actions du CASAM. Sur nos pôles de compétence rien de nouveau si ce n'est une fréquentation de plus en plus forte de nos cours de français qui nous oblige à ouvrir de nouveaux lieux et à organiser des cours supplémentaires (lire par ailleurs le bilan des cours de français).

La grande nouveauté de 2015, et ce projet figurait dans notre précédent rapport d'orientation, est l'ouverture d'une antenne délocalisée afin de limiter les problèmes de déplacement des demandeurs d'asile et le coût de ces voyages. Le 10 août, dans les locaux de la communauté d'agglomérations du Val de Fensch, nous avons tenu notre première permanence dans une salle mise gracieusement à notre disposition. Entre cette date et la fin de l'année, plus de trente dossiers ont été traités et je tiens à féliciter les cinq accueillants qui, pour la plupart, découvraient la demande d'asile et se sont adaptés très vite malgré une période délicate puisque la nouvelle loi est entrée en application le 1er novembre. Aujourd'hui cette antenne trouve son rythme de croisière. Une permanence s'y tient tous les lundis après-midi et, en cas d'urgence nous disposons de la possibilité d'y travailler sur rendez-vous uniquement le mercredi matin. Pour en terminer sur ce point, je lance un appel car des accueillants supplémentaires seraient les bienvenus ... comme ils le seraient à Metz d'ailleurs.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, nous avons également organisé avec l'aide d'ISM et du docteur en droit Oumar Koné plusieurs journées de formation - dont une à Hayange- alors qu'auparavant une formation avait également été assurée pour les nouveaux accueillants.

Nous continuons à être présents dans les établissements scolaires et sommes intervenus au collège du Konacker à Hayange, au lycée Georges de la Tour à Metz pour la deuxième année consécutive et au lycée Cassin à Metz. D'autres contacts sont en cours pour de nouvelles interventions dans le milieu scolaire. Comme quoi le CASAM n'a pas attendu les tragiques événements du début et de la fin d'année 2015 pour militer en faveur du « Mieux vivre ensemble ». Notre demande pour intégrer le groupe de travail mis en place par le préfet M. Meddah pour ce « mieux vivre ensemble », qui s'est transformé en groupe interreligieux, n'a toujours pas eu de réponse à ce jour. Nous le regrettons car, que ce soit au niveau des accueillants, des enseignants ou des demandeurs d'asile, nous recevons des personnes de toutes religions, de toutes races, de toutes ethnies, de toutes minorités sans que cela ne provoque le moindre problème. Je crois donc que notre expérience de terrain aurait pu être utile dans ce débat voulu par l'Etat. La lutte contre les discriminations et pour le respect de l'Autre sont une réalité et nos interventions ont montré à quel point les jeunes ignoraient ce qu'était le droit d'asile mais aussi les discriminations qui pouvaient conduire des êtres humains à quitter leur pays pour pouvoir vivre librement.

Nous avons également participé à des conférences toujours sur le thème du Droit d'asile mais aussi dans le cadre de soirées consacrées, de manière plus générale, au bénévolat. Des associations et de municipalités nous ont sollicités pour parler du droit et de la demande d'asile et nous avons toujours répondu par l'affirmative à ces sollicitations.

Le CASAM s'est également tourné vers le monde culturel afin que les demandeurs d'asile puissent s'investir dans des projets leur permettant de lutter contre leur sentiment d'inutilité lié au fait qu'ils n'aient pas le droit au travail. Des partenariats ponctuels ont permis la réalisation de projets tels que la marche Nancy-Metz sur quatre jours avec la participation de huit demandeurs d'asile et réalisation d'un film sur le thème « Raconte-moi une histoire » avec la compagnie de théâtre Astrov, la participation à l'exposition « Tous les chemins mènent à Schengen » au FRAC avec des interventions ponctuelles de plusieurs demandeurs d'asile. Un nouveau projet est en préparation, toujours au FRAC, dans lequel treize demandeurs sont impliqués et une personne suit une formation de médiateur culturel avec Culture 21.

Le CASAM est présent dans le réseau de solidarité des associations messines qui regroupe désormais plus d'une vingtaine d'adhérents et qui est présent dans tous les domaines de la lutte contre la précarité. Notre invitée d'honneur Hélène Leclerc, coordinatrice de ce réseau, nous en dira davantage lors de son intervention au cours de l'assemblée générale.

Sur le plan financier, nous avons réussi à explorer les pistes évoquées lors du rapport moral de l'an dernier. Deux fondations d'entreprise –Batigère et SNCF– ont répondu positivement et ont soutenu les projets présentés. En conséquence, nous avons connu une année positive qui met fin à plusieurs exercices déficitaires. Notre trésorier Rosaire Di Benedetto sera plus précis en présentant bilan et budget prévisionnel mais nous allons tenter d'explorer la piste des clubs-service. Et je terminerai en vous disant que nous sommes actuellement sans nouvelle de notre demande de subvention à la Région Lorraine envoyée en 2015 et que nous ne savons pas du tout comment cela va se passer compte-tenu de la réforme territoriale.

Et pour terminer ce rapport moral j'en arrive au bilan chiffré de notre activité en 2015. Sachant que je me répète d'une année sur l'autre, mais comment faire autrement– les statistiques ne sont à prendre que comme une indication car certaines visites ne sont pas comptabilisées (retrait

de courrier, demande de renseignements administratifs ou prise de rendez-vous divers etc...) et certains demandeurs d'asile ne nous informent pas du résultat de leur demande auprès de l'OFPRA ou de leur recours devant la CNDA.

Sur le plan national l'OFPRA a pris, en 2015, un total de 61903, hors mineurs accompagnants, soit une augmentation de 18,9% du nombre de décisions par rapport à 2014. L'OFPRA a pris 14060 décisions d'accord (statut de réfugié ou protection subsidiaire) contre 8763 en 2014. Pour sa part la Cour Nationale du Droit d'Asile a rendu 35 162 décisions, soit une baisse de 8,2% du nombre de décisions par rapport à 2014. Au total le nombre de décisions d'accord d'un statut de protection (réfugié ou protection subsidiaire) prises par l'OFPRA et la CNDA est en hausse d'environ un tiers par rapport à 2014 : 19447 contre 14564.

Un chiffre régional : 2832 primo-arrivants ont été enregistrés à la Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Metz (AIEM) contre 2146 en 2014, 2368 en 2013 et 1629 en 2012. Malheureusement nous n'avons pas le détail sur la situation de ces personnes.

Nous avons ouvert en 2015 à Metz 454 dossiers (à Metz) contre 646 nouveaux dossiers en 2014, 405 en 2013, 485 en 2012, 292 en 2011 et 285 en 2010, accueilli 4 mineurs isolés, contre 11 en 2014, 18 en 2013, 42 en 2012, 21 en 2011 et 12 en 2010. Si on entre plus avant dans les statistiques relevons que :

- 30 nationalités sont représentées
- 343 des dossiers concernent des ressortissants européens, 51 d'Afrique, 60 du Moyen-Orient ou d'Asie (dont 29 Arméniens)
- 176 concernent des couples
- 164 des hommes seuls
- 114 des femmes seules ou rejoignant leur conjoint

Cela s'est traduit par 158 demandes d'asile à l'OFPRA, auxquelles il convient d'ajouter 39 demandes de réexamen, contre 173 en 2014 plus 11 demandes de réexamen, 138 en 2013 (dont 14 demandes de réexamen), 262 en 2012, 277 en 2011 et 264 recours devant la CNDA contre 455 en 2014, 330 en 2013, 370 en 2012, 131 en 2011. En outre, 39 demandes de séjour à titre médical, ont été présentées à la Préfecture contre 12 en 2014, 44 en 2013, 95 en 2012 et 44 en 2011. Un chiffre régional : 2832 primo-arrivants ont été enregistrés à la Plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile de Metz (AIEM) contre 2146 en 2014, 2368 en 2013 et 1629 en 2012.

Par rapport à 2014, il convient d'ajouter à ces chiffres l'activité de l'antenne de Hayange qui a ouvert, rappelons-le, le 10 août à savoir :

**Dossiers ouverts : 33**

- Europe : 27
- Afrique : 4
- Asie : 2

Parmi ces nouveaux arrivants, on compte

- 8 couples
- 13 hommes seuls
- 4 femmes seules ou rejoignant leur conjoint.

Le total des dossiers ouverts est donc de 487.

Nous n'avons aucun chiffre sur les obtentions des différents statuts car aucune communication officielle n'est faite. C'est dommage mais c'est ainsi ; tout au plus pouvons-nous estimer que l'augmentation des statuts doit correspondre à peu de choses près à l'évolution nationale !

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises et le Bureau a tenu deux réunions. Les débats ont été riches et ont porté sur des questions de fond avec pour préoccupation principale la situation des demandeurs d'asile.

Avant de terminer je tiens à exprimer mes remerciements sincères et chaleureux à l'ensemble des accueillants et enseignants bénévoles du CASAM. Au travers de ce rapport vous avez pu vous rendre compte de l'importance de leur travail, de leur dévouement et de leurs compétences. Sans eux le CASAM ne pourrait remplir sa mission de solidarité vis-à-vis de personnes en souffrance, victimes de discriminations, menacées dans leur vie.

Je voudrais également remercier le Conseil Régional de Lorraine, la Ville de Metz, le CCAS de Metz, l'AIEM, le Comité contre la faim et pour le développement (CCFD), l'Association Entraide et Amitié de Peltre, la Fondation Abbé Pierre, l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine, le Consistoire Réformé de Metz, le Secours catholique, Médecins du Monde, Inter Services Migrants/Est (ISM), le FRAC, Jean de Pange et la compagnie AstroV, l'IRTS, la Ligue des Droits de l'Homme et le réseau de solidarité des associations de Metz.

En conclusion je citerai le témoignage d'une adhérente qui met ses actes en conformité avec son engagement :

*« ... Et lorsqu'en hiver je rentrais dans ma maison chaude, ma pensée allait vers les sans-logis. Ma maison est grande et souvent je me disais que je pourrais loger quelqu'un dans le besoin, mais cela restait au niveau des bonnes intentions: je devrais... je pourrais...*

*J'ai fait «le pas» au reçu de l'appel à cotisation 2015 du CASAM. La lettre mentionnait le besoin en bénévoles. Trop âgée pour répondre à cette demande, j'ai fait ma proposition: je peux héberger une personne dans le besoin.*

*En mars, le président, Monsieur JACQUOT, me présentait ISSAKA, Africain du BURKINA-FASO, en attente de régularisation de situation.*

*Quelques jours passés ensemble, et une relation amicale s'est instaurée entre nous...*

*Il est musulman, je suis chrétienne, nos aspirations à une vie de fraternité, de paix sont les mêmes...*

*Il m'appelle Mamie, je le considère comme un petit-fils*

*Et je suis à l'aise avec moi-même. »*

Au moment où le « vivre ensemble » est devenu une forme de slogan, merci à Ginette d'avoir rappelé que chez nous, dans notre collectif, c'était déjà une réalité.

Georges JACQUOT

# STATISTIQUES

## À METZ

**Dossiers ouverts en 2015 : 454** (646 en 2014)

- Europe : **343** (dont **178** venant de l'ex-Yougoslavie et **143** d'Albanie)
- Afrique : **51**
- Moyen-Orient - Asie : **60** (dont **29** venant d'Arménie)

Parmi ces nouveaux arrivants, on compte

- 88 couples
- 164 hommes seuls
- 114 femmes seules ou rejoignant leur conjoint

Nous avons accueilli **4 mineurs** isolés de 15 à 17 ans. Leurs origines sont les suivantes :

- Algérie : 1
- Congo (Brazzaville) : 1
- Angola : 1
- Mali : 1

Aux permanences du lundi et du vendredi, nous recevons toutes sortes de personnes :

- Des demandeurs d'asile en cours de procédure
- Des déboutés de toutes leurs demandes et qui ne savent que faire
- Des gens en quête de renseignements
- Ceux qui viennent chercher leur courrier, leurs traductions

### BILAN DES ACTIVITÉS

- > Demandes d'asile à l'OFPPA : **158**
- Demandes de réexamen : **16**
- Recours à la CNDA : **264**
- Demandes de séjour à titre médical ou humanitaire à la Préfecture : **3**

## À HAYANGE

L'antenne d'Hayange a ouvert fin août 2015.

**Dossiers ouverts en 2015 : 33**

- > Europe : **27**
- Afrique : **4**
- Asie : **2**

Parmi ces nouveaux arrivants, on compte

- 8 couples
- 13 hommes seuls
- 4 femmes seules ou rejoignant leur conjoint

### BILAN DES ACTIVITÉS

- > Demandes d'asile à l'OFPPA : **3**
- Demandes de réexamen : **3**
- Recours à la CNDA : **21**
- autres : **6**

## ACTUALITE JURIDIQUE

Auprès du CASAM, le juriste mis à disposition par ISM-Est intervenait tous les lundis pour conseiller, informer, orienter et accompagner les accueillants bénévoles et les usagers. Ces interventions, comme les autres années, consistaient à des séances d'informations, de conseils et de formations à l'attention des accueillants sur l'évolution législative du droit des étrangers, sur les techniques rédactionnelles des recours auprès de la CNDA ainsi que les différentes procédures de régularisation des déboutés d'asile et autres devant la préfecture.

Pour les usagers, il les conseillait, les orientait et les accompagnait sur leurs droits, sur les différentes possibilités de régularisation des déboutés et autres devant les préfectures. Les thèmes les plus traités concernaient principalement les régularisations pour motifs de santé, pour des motifs exceptionnels ou pour des considérations humanitaires dont les critères ont été fixés par la Circulaire VALLS du 28 décembre 2012.

Le juriste a constaté courant 2015 une augmentation des régularisations par rapport à la circulaire précitée, surtout concernant les parents d'enfants scolarisés et les mineurs devenus majeurs qui, au moment de leurs demandes, avaient au moins 2 années de présence en France à leur 18<sup>e</sup> anniversaire et scolarisés depuis au moins 2 ans.

En revanche, bon nombre de demandes d'admission au séjour pour raison médicale ont été rejetées en raison de la disponibilité théorique des traitements envisagés dans le pays d'origine du demandeur même si ces traitements n'étaient pas accessibles.

Par ailleurs, au titre des réformes, la loi du 29 juillet 2015 réformant le droit d'asile, entrée en vigueur le 03 novembre 2015, a apporté des modifications plus ou moins importantes. A ce titre, des séances de formations ont été organisées à Metz et Hayange à l'attention des accueillants bénévoles. Ces réformes concernent notamment :

- Le délai d'enregistrement de la demande d'asile qui doit se faire dans les 3 jours au guichet unique, sauf exception ;
- Le remplacement du récépissé par l'ADA (attestation de demandeur d'asile) ;
- Le remplacement de l'ATA par l'ADA (l'allocation pour demandeur d'asile) ;
- La présence d'un avocat ou membre associatif accompagnant le demandeur d'asile lors de l'entretien à l'OFPRA à sa demande
- La compétence de l'OFII pour le paiement de l'allocation pour demandeur d'asile, etc.

Concernant le droit commun des étrangers, il est à noter que la loi adoptée le 28 décembre 2015 prévoit à l'article 38 que les étrangers âgés de plus de 65 ans, ascendants de Français et résidant en France depuis au moins 25 ans, pourront obtenir la nationalité française par déclaration.

De même, depuis l'Arrêté du 19 mars 2015 pris en application du décret n° 2015-316 du 19 mars 2015 modifiant les modalités d'instruction des demandes de naturalisation et de réintégration dans la nationalité française ainsi que des déclarations de nationalité souscrites à raison du mariage, les plates-forme de naturalisation ont été généralisées à l'ensemble de la France.

En ce qui nous concerne, toutes les demandes de naturalisation dans les 4 départements de la Lorraine doivent être déposées ou envoyées à la préfecture de Nancy, Plate-forme des naturalisations.

Enfin, il faut noter que le projet de loi relatif au droit des étrangers en France a été adopté en dernière lecture par l'Assemblée nationale le 26 janvier 2016. Le texte adopté va entraîner des modifications dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

## BILAN DES COURS DE FRANÇAIS EN 2015

L'année 2015, en ce qui concerne les cours de français, se caractérise par la continuité de nos principes de fonctionnement, par un développement de leur fréquentation et par une interrogation sur les mois à venir.

### Nos principes de fonctionnement :

- Les cours du CASAM n'accueillent que des demandeurs d'asile, mais nous nous efforçons d'accueillir tous les demandeurs d'asile.
- Afin de faciliter l'accès à nos cours, ils sont organisés dans différents quartiers de la ville de Metz : à Borny, en centre-ville et dans le quartier du Sablon ; au total des cours ont lieu cinq matins par semaine.
- Les « apprenants » ayant eu une scolarité plus ou moins longue dans leur pays d'origine et par conséquent une facilité à apprendre plus ou moins développée, enfin une connaissance de notre langue qui va de zéro à quelques éléments, nous organisons nos cours sur la base de trois niveaux.
- Chaque année en mai nous présentons un certain nombre de candidats – après les avoir testés – à l'examen du DELF (diplôme d'étude de la langue française) qui certifie le niveau qu'ils ont atteint. En 2015, sur 25 candidats présentés, 22 ont réussi : 4 au niveau A1, 9 au niveau A2 et 12 au niveau B1, originaires – il faut le noter – de 13 pays différents Kosovo, Tibet, Arménie, Biélorussie, Ghana, Albanie, Ukraine, Syrie, Kazakhstan, Serbie, Afghanistan, Congo et Soudan !
- Enfin, bien entendu, nos cours sont gratuits.

### Développement de la fréquentation des cours :

Depuis que le CASAM dispense des cours de français, leur fréquentation n'a cessé d'augmenter progressivement, d'une part parce que les demandeurs d'asile sont de plus en plus nombreux dans l'agglomération messine, mais aussi parce que nous les incitons fortement à y participer en leur expliquant à quel point ils y ont intérêt.

Il y a donc de plus en plus de monde à nos cours et régulièrement de nouveaux arrivants viennent renforcer les groupes de débutants. Au total on peut estimer à plus de 140 le nombre de personnes qui viennent au cours chaque semaine. Cela nous a obligé en 2015 à demander aux apprenants de n'assister qu'à un cours, soit deux heures par semaine.

### Une interrogation sur les mois à venir :

Depuis plusieurs mois il avait été annoncé que de nombreux Syriens, fuyant leur pays, allaient arriver en France et la ville de Metz s'est engagée à en accueillir environ 250.

Cette perspective nous a conduits à nous interroger : nos enseignants-bénévoles seront-ils assez nombreux ? assez de locaux seront-ils mis à notre disposition ? notre méthodologie sera-t-elle bien adaptée ?

Or, en définitive, l'arrivée prévue n'a pas (encore ?) eu lieu.

En revanche, de nombreuses personnes ont contacté le CASAM pour lui proposer leur aide et, parmi celles-ci, plusieurs d'entre elles sont, dès à présent, venues rejoindre notre équipe d'enseignants.

**En définitive :** L'année 2015 s'est donc achevée sur un bilan satisfaisant mais aussi sur la prise de conscience qu'en 2016 il sera sans doute nécessaire d'adapter notre fonctionnement et nos méthodes à un changement d'échelle de plus en plus manifeste de notre mission d'enseignement.

Pour l'équipe d'enseignants : François Lévy

## RAPPORT FINANCIER ET COMPTABLE 2015

Le résultat 2015 accuse un solde positif de 1238.08 €. Il succède à un résultat déficitaire de 5 151,55 € en 2014 et de 1851,19 € en 2013.

Les recettes (52 647.06 € ) ont été supérieures à celles que nous avons escomptées dans le budget prévisionnel (46 100 €). Les cotisations (et les dons) ont été à la hauteur de ce que nous avons prévu 10 980 € (10 850 € prévus), de plus nous avons pu obtenir des subventions importantes: 19149,06€ ( 13 300 € prévus): nous avons sollicité deux fondations d'entreprise, Batigère et la SNCF, qui ont accepté de nous apporter leur contribution . Nous tenons ici à les remercier ainsi que nous le faisons pour tous nos donateurs: le Conseil Régional, le CCFD, l'Association Entraide et Amitié, la Mairie de Metz, le CCAS et l'Union des Eglises Protestantes d'Alsace et Lorraine.

Ces recettes supplémentaires nous ont permis, entre autres, de couvrir les dépenses occasionnées par l'ouverture de l'antenne d'Hayange et d'abonder les crédits alloués aux cours de Français qui connaissent un développement important.

Une convention avec l'AIEM nous permet de percevoir une compensation financière pour 150 dossiers présentés à l'OFPRA à hauteur de 10 000 €. Il est à noter cependant que les recours devant la CNDA (Cour Nationale du Droit d'Asile), qui occasionnent un investissement de plus en plus important (voir les statistiques) sont uniquement financés par les cotisations et les subventions que nous obtenons par ailleurs.

Les dépenses se sont élevées à 51408.98 € (46100€ prévues). les plus importantes concernent les traductions (10 504,6 €), les photocopies (8 874.64 €) et les cours de Français (location des salles et inscription au DELF: 4 193.6 €). Il nous est demandé, de plus en plus souvent, de faire appel à des traducteurs assermentés (donc rémunérés) alors que d'ordinaire nous faisons effectuer les traductions par d'anciens demandeurs d'asile bénévoles. Comme l'an dernier, nous pouvons noter une dépense en baisse pour l'affranchissement du courrier (2079.34 €) car nous avons pu adresser les dossiers par fax à la CNDA.

Le travail bénévole peut être estimé, par défaut, à 10 équivalents emploi à plein temps (accueil des demandeurs d'asile, traitement des dossiers, cours de français, réunions mensuelles de coordination, réunions statutaires, travail des interprètes). Rémunéré au SMIC, ce travail peut être évalué à 274 219 € (charges sociales comprises). Ce chiffre ne figure pas dans le compte de résultat, il montre néanmoins l'importance du travail militant. Le montant des dépenses tient compte uniquement des frais réels (déplacements) non réclamés par les accueillants. Cette somme, 10 400€, peut être assimilée à un don.

Rosaire DI BENEDETTO – trésorier

## RAPPORT D'ORIENTATION 2016

L'année 2016 a débuté sous le signe des migrants. Afflux, crise, saturation etc... sont des mots qui reviennent dans les médias mais aussi dans les propos des dirigeants politiques tant français qu'europeens. Mais lorsqu'ils parlent de ces problèmes, les responsables évoquent avant tout ce que l'on peut qualifier de crise méditerranéenne et elle concerne Syriens, Irakiens, Erythréens et Soudanais avant tout. Les drames en mer ont aussi réveillé des consciences et la photo du petit Aylan a suscité un vaste élan de solidarité.

La ville de Metz s'est portée volontaire pour accueillir 250 réfugiés syriens. Le CASAM s'est déclaré prêt à apporter ses compétences pour aider à cette opération de solidarité. Il semblerait qu'au niveau administratif l'Etat fasse le nécessaire pour les dossiers de demande d'asile, en revanche, au niveau des cours de français nous allons nous retrouver en première ligne... si cette arrivée à Metz des 250 syriens se réalise car pour l'instant rien n'a bougé. Mais nous devons nous tenir prêts et plusieurs nouveaux enseignants bénévoles ont rejoint l'équipe en place. De nouveaux cours sont sur le point de démarrer grâce à une nouvelle salle mise à notre disposition au Sablon par la Mairie de Metz. Toutefois l'arrivée des réfugiés syriens pose de nombreuses interrogations : comment vont-ils arriver, quel sera le flux, quid des infrastructures ? François Lévy et son équipe sont très attentifs à l'évolution de la situation et participent aux réunions préparatoires. C'est donc là le premier et nouveau chantier du CASAM pour 2016.

Mais il y en aura d'autres tout aussi importants car les demandeurs d'asile ne concernent pas que les nationalités citées au début de ce rapport. Les pays des Balkans, de l'ex Union Soviétique et de toutes les régions du monde dans lesquelles il y a des conflits régionaux qui ne sont pas médiatisés et où des minorités qu'elles soient religieuses, nationalistes, ethniques, raciales sont persécutées, sont à l'origine de nombreuses demandes d'asile. En Moselle les pays d'Europe de l'Est fournissent toujours le plus fort contingent des demandeurs d'asile. Pour faciliter leurs démarches et limiter leurs déplacements, nous avons, comme prévu dans le rapport d'orientation 2015, ouvert une antenne à Hayange. D'ores et déjà nous sommes sollicités pour renouveler cette opération en Moselle Est. Jusqu'à présent nous avons été prudents dans nos réponses car nous voulions stabiliser Hayange et tirer les leçons de cette première expérience de décentralisation.

Aujourd'hui c'est la Moselle-Est qui retient particulièrement notre attention. Nous avons deux pistes : soit ouvrir une antenne comme celle qui fonctionne à Hayange, soit établir un partenariat avec les équipes de Moselle Est du Secours catholique - membre fondateur du CASAM ne l'oublions pas- qui nous a sollicités pour que nous assurions une formation à ses bénévoles afin qu'ils puissent faire des dossiers de demande d'asile. Ce sont les deux pistes suivies actuellement et le choix pourrait intervenir assez rapidement puisqu'une réunion avec le Secours catholique est prévue en mars.

Ce seront là les deux grands axes de travail de 2016 mais ils constituent aussi des nouveautés dont l'objectif sera identique : aider les demandeurs d'asile à surmonter les difficultés liées à leur situation. N'oublions pas qu'ils vivent un drame humain et qu'ils découvrent en même temps un monde nouveau loin de leur terre, de leurs racines, de leur famille, de leurs amis et dans lequel ils devront apprendre une nouvelle langue, une nouvelle manière de vivre et lutter contre un mal-être né du fait que, n'ayant pas le droit au travail, au moins pendant la procédure, ils risquent d'éprouver un sentiment d'inutilité.

C'est d'ailleurs cette raison qui a incité, depuis trois ans maintenant, le CASAM à trouver des partenariats dans le monde culturel. Nous avons la volonté d'intensifier ces actions et actuellement une dizaine de demandeurs d'asile travaillent un projet initié par le FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) et mené par deux artistes tunisiens en résidence. Il s'agira de montrer comment surmonter les difficultés de compréhension entre personnes éprouvant des difficultés d'expression : étrangers, sourds, bègues, malades (Alzheimer ou conséquences d'AVC) etc... D'autres actions sont à l'étude avec l'IRTS ou la compagnie Astrov notamment.

Le rôle éducatif du CASAM sera également mis en évidence au travers d'interventions dans les écoles (collèges et lycées) avec le soutien de l'Inspection académique qui a relayé notre souhait d'implication. Chaque fois des demandeurs d'asile nous accompagnent et témoignent, et là aussi ce sera une intensification d'actions que

nous menons depuis deux ans. Collégiens et lycéens découvrent ainsi la réalité de ce qu'est l'exil, les raisons qui l'ont provoqué, les difficultés pour les migrants de s'installer dans un monde nouveau et inconnu. Ces actions permettent aussi de mettre le doigt sur ce « mieux vivre ensemble » régulièrement évoqué depuis un peu plus d'un an maintenant, depuis les attentats de janvier 2015 pour être précis.

Le CASAM continuera également à oeuvrer au sein du réseau de solidarité des associations messines dont notre invitée d'honneur à l'assemblée générale, Hélène Leclerc, a évoqué le rôle et les missions qu'il s'est donné. Le CASAM y tient sa place, toujours en privilégiant ses pôles de compétences mais aussi pour tenter d'améliorer le quotidien des demandeurs d'asile en participant à la mise au point d'un projet demandant la gratuité des transports pour les personnes en situation de précarité. Il sera présenté par le Réseau à Metz Métropole et il est évident que les demandeurs d'asile sont dans la précarité et donc concernés. Le Réseau vient également de lancer un annuaire de l'urgence et de la solidarité qui constitue un outil indispensable pour les associations et qui permettra de mieux orienter les demandeurs d'asile pour des démarches périphériques à la demande d'asile (hébergement, CMU, permis de conduire, repas etc...)

Notre partenariat avec l'AIEM a été reconduit mais comme le mode d'attribution du statut du Pôle d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA) devenu dans la nouvelle loi Dispositif de Premier Accueil en Lorraine (DPAL) s'est transformé en appel d'offres de marché public et qu'il couvrait les trois prochaines années nous sommes devenus sous-traitants du DPAL pour 2016, 2017 et 2018 ce qui constitue une garantie de ressources pour cette période.

Dans le domaine financier, 2015 a marqué également une nouvelle ère pour le CASAM puisque nous avons présenté des projets à des fondations d'entreprise avec un certain succès (SNCF et Batigère notamment). Nous allons donc poursuivre dans cette voie et aussi vers les clubs service car nous sommes conscients que nous ne devons compter que sur nous-mêmes pour trouver des financements et de nouvelles pistes.

Sur le plan national nous resterons membre associé de la Coordination Française pour le Droit d'asile (CFDA) qui s'est beaucoup impliquée pour faire passer un certain nombre de dispositions dans la nouvelle loi sur l'asile. Toutes les demandes des associations n'ont pas été prises en compte et le combat continue pour obtenir le droit au travail pendant la procédure, pour que le règlement « Dublin » qui impose que le demandeur d'asile fasse sa demande dans le premier pays de l'espace européen dans lequel il est arrivé, soit supprimé ou, au minimum, assoupli.

Enfin sur le plan administratif nous entrons dans une phase de découvertes avec en premier lieu le redécoupage territorial même si 2016 devrait être une année de transition. Mais il y a également des changements qui sont intervenus au niveau de la Préfecture puisqu'un nouveau préfet a été nommé et que Madame Léoni qui, en tant que Directrice du service des Etrangers, était notre interlocutrice, a été appelée à de nouvelles fonctions. Elle est remplacée par Madame Chambon avec laquelle nous aurons une première prise de contact le lundi 21 mars 2016.

Pour conclure je dirai que le CASAM continuera sur la ligne qui est la sienne depuis plusieurs années :

- accompagnement des demandeurs d'asile, ce qui demeure, et de manière forte et affirmée, notre mission essentielle ;
- développement de notre présence sur le terrain au travers du réseau de solidarité mais aussi par nos interventions dans les établissements scolaires et l'organisation de conférences-débat sur le droit d'asile
- renforcement et établissement de partenariats
- lutte contre le mal-être des demandeurs d'asile
- présence également sur le plan national au travers de notre investissement dans la Coordination Française pour le Droit d'asile.

Georges JACQUOT